



# LATAPOXY® 300 Adhesive Partie A

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Date d'émission : 01/06/2020

Version : 1.0

## SECTION 1 : IDENTIFICATION

### 1.1. Étiquette d'un produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : LATAPOXY® 300 Adhesive Partie A

### 1.2. Utilisation prévue du produit

Adhésif

### 1.3. Nom, adresse et téléphone du responsable

#### Compagnie

LATICRETE International

1 Parc Laticrete, N

Bethany, CT 06524

T (203)-393-0010

[www.laticrete.com](http://www.laticrete.com)

#### Compagnie

LATICRETE Canada ULC

PO Box 129, Emeryville, Ontario, Canada

NOR-1A0

(833)-254-9255

### 1.4. Numéro d'urgence

Numéro d'urgence : Pour les urgences chimiques, appelez ChemTel Inc. jour et nuit :

(800)255-3924 (Amérique du Nord)

(800)-099-0731 (Mexique)

+1 (813) 248-0585 (International - appels à frais virés acceptés)

## SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification SGH-US / CA

Acute Tox. 4 (oral) H302

Skin Corr. 1B H314

Eye Dam. 1 H318

Skin Sens. 1 H317

Repr. 1B H360

STOT SE 3 H335

Aquatic Acute 1 H400

Aquatic Chronic 2 H411

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir section 16

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage GHS-US / CA

Pictogrammes de danger (GHS-US / CA) :



GHS05



GHS07



GHS08



GHS09

Mention d'avertissement (GHS-US / CA) : Danger

Mentions de danger (GHS-US / CA)

: H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

H335 - Peut provoquer une irritation respiratoire.

H360 - Peut nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître.

H400 - Très toxique pour la vie aquatique.

H411 - Toxique pour la vie aquatique avec des effets durables.

Conseils de prudence (GHS-US / CA)

: P201 - Obtenir des instructions spéciales avant utilisation.

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P260 - Ne pas respirer les vapeurs, le brouillard ou les aérosols.

P264 - Se laver les mains, les avant-bras et les autres zones exposées soigneusement

# LATAPOXY® 300 Adhesive Partie A

## Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

après manipulation.

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit.

P271 - Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P273 - Évitez le rejet dans l'environnement.

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection et une protection oculaire.

P301 + P312 - EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : déplacer la personne à l'air frais et rester à l'aise pour respirer.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer.

P308 + P313 - En cas d'exposition ou d'inquiétude : consulter un médecin.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P321 - Traitement spécifique (voir la section 4 de cette FDS).

P330 - Rincer la bouche.

P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P391 - Recueillir le déversement.

P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Gardez le récipient bien fermé.

P405 - Magasin verrouillé.

P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

### 2.3. Autres dangers

L'exposition peut aggraver des problèmes oculaires, cutanés ou respiratoires préexistants.

### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS-US / CA)

Pas de données disponibles

## SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

### 3.1. Substance

N'est pas applicable

### 3.2. Mélange

| Nom  | Étiquette d'un produit | % *     | Classification des ingrédients SGH   |
|--|------------------------|---------|--|
| Acides gras de tall oil, produit de réaction avec la tétraéthylène pentamine | (N ° CAS.) 68953-36-6  | 49 - 97 | Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Irrit. 2A, H319<br>Skin Sens. 1A, H317<br>STOT SE 3, H335   |
| Tétraéthylènépentamine   | (N ° CAS.) 112-57-2    | 10 - 19 | Acute Tox. 4 (oral), H302<br>Acute Tox. 3 (cutanée), H311<br>Skin Corr. 1B, H314<br>Eye Dam. 1, H318<br>Skin Sens. 1, H317<br>Aquatic Acute 1, H400<br>Aquatic Chronic 1, H410 |
| 1-Piperazineethanamine   | (N ° CAS.) 140-31-8    | 5 - 10  | Flam. Liq. 4, H227<br>Acute Tox. 4 (oral), H302<br>Acute Tox. 4 (cutanée), H312<br>Skin Corr. 1B, H314   |

# LATAPOXY® 300 Adhesive Partie A

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

|  |                    |       |  |
|--|--------------------|-------|--|
|  |                    |       | Eye Dam. 1, H318<br>Skin Sens. 1, H317<br>Aquatic Acute 3, H402<br>Aquatic Chronic 3, H412   |
| Bisphénol A                            | (N ° CAS.) 80-05-7 | 3 - 5 | Eye Dam. 1, H318<br>Skin Sens. 1, H317<br>Repr. 1B, H360<br>STOT SE 3, H335<br>Aquatic Acute 2, H401<br>Aquatic Chronic 2, H411<br>Peigne. poussière |
| 2,4,6-Tri (diméthylaminométhyl) phénol | (N ° CAS.) 90-72-2 | <3    | Acute Tox. 4 (oral), H302<br>Acute Tox. 4 (cutanée), H312<br>Skin Corr. 1C, H314<br>Eye Dam. 1, H318<br>Skin Sens. 1B, H317<br>Aquatic Acute 3, H402 |

Texte complet des phrases H : voir section 16

\* Les pourcentages sont indiqués en pourcentage pondéral (% p / p) pour les ingrédients liquides et solides. Les ingrédients gazeux sont répertoriés en volume par pourcentage volumique (v / v%).

## SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

**Général** : Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin (montrez l'étiquette si possible).

**Inhalation** : Transporter à l'air frais et garder au repos dans une position confortable pour respirer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin / médecin.

**Contact avec la peau** : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 30 minutes. Obtenez immédiatement des conseils / soins médicaux.

**Lentilles de contact** : Rincer immédiatement à l'eau pendant au moins 30 minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer. Obtenez immédiatement des conseils / soins médicaux.

**Ingestion** : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Obtenez des soins médicaux d'urgence.

### 4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

**Général** : Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires. Nocif en cas d'ingestion. Sensibilisation cutanée. Peut provoquer une irritation respiratoire. Peut nuire à la fertilité. Peut endommager l'enfant à naître.

**Inhalation** : Irritation des voies respiratoires et des autres muqueuses. Peut être corrosif pour les voies respiratoires.

**Contact avec la peau** : Provoque une sévère irritation qui évoluera en brûlures chimiques. Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

**Lentilles de contact** : Cause des dommages permanents à la cornée, à l'iris ou à la conjonctive.

**Ingestion** : Ce matériau est nocif par voie orale et peut entraîner des effets néfastes sur la santé ou la mort en quantités importantes. Peut provoquer des brûlures ou une irritation des muqueuses de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

**Symptômes chroniques** : Peut nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'exposition ou d'inquiétude, demandez un avis médical et des soins Si un avis médical est nécessaire, ayez le contenant ou l'étiquette à portée de main.

## SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyen d'extinction approprié** : Poudre chimique sèche, mousse résistant à l'alcool, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

**Moyens d'extinction inappropriés** : N'utilisez pas un jet d'eau lourd. L'utilisation d'un jet d'eau intense peut propager le feu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Risque d'incendie** : Non considéré comme inflammable mais peut brûler à des températures élevées.

**Risque d'explosion** : Le produit n'est pas explosif.

**Réactivité** : Peut réagir de manière exothermique avec l'eau dégageant de la chaleur. L'ajout d'un acide à une base ou d'une base à un acide peut provoquer une réaction violente.

# LATAPOXY® 300 Adhesive Partie A

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

## 5.3. Conseils aux pompiers

**Mesures de précaution Incendie** : Soyez prudent lorsque vous combattez un incendie chimique.

**Instructions de lutte contre l'incendie** : Utiliser de l'eau pulvérisée ou du brouillard pour refroidir les conteneurs exposés.

**Protection pendant la lutte contre l'incendie** : N'entrez pas dans la zone d'incendie sans équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire.

**Produits de combustion dangereux** : Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>). Oxydes d'azote. Ammoniac.

**les autres informations** : Ne laissez pas le ruissellement provenant de la lutte contre l'incendie pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

## 5.4. Référence à d'autres sections

Reportez-vous à la section 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

## SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Mesures générales** : Ne pas entrer en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs, brouillards ou aérosols.

#### 6.1.1. Pour le personnel non urgent

**Équipement protecteur** : Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

**Procédures d'urgence** : Évacuez le personnel inutile.

#### 6.1.2. Pour le personnel d'urgence

**Équipement protecteur** : Équipez l'équipe de nettoyage d'une protection appropriée.

**Procédures d'urgence** : À son arrivée sur les lieux, un premier intervenant devrait reconnaître la présence de marchandises dangereuses, se protéger et protéger le public, sécuriser la zone et demander l'aide d'un personnel qualifié dès que les conditions le permettront. Ventiler la zone.

### 6.2. Précautions environnementales

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques. Évitez le rejet dans l'environnement. Recueillir le déversement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Pour le confinement** : Contenir tout déversement avec des digues ou des absorbants pour empêcher la migration et l'entrée dans les égouts ou les ruisseaux. Par mesure de précaution immédiate, isoler la zone de déversement ou de fuite dans toutes les directions.

**Méthodes de nettoyage** : Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Transférer le produit déversé dans un récipient approprié pour l'élimination. Contacter les autorités compétentes après un déversement. Neutralisez avec précaution le liquide renversé.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 8 pour les contrôles d'exposition et la protection individuelle et la section 13 pour les considérations d'élimination.

## SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Dangers supplémentaires lors du traitement** : Peut dégager des vapeurs corrosives.

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** : Se laver les mains et les autres zones exposées à l'eau et au savon doux avant de manger, de boire ou de fumer et en quittant le travail. Évitez le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Obtenir des instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Manipulez les conteneurs vides avec précaution car ils peuvent toujours présenter un danger. Ne pas entrer en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

**Mesures d'hygiène** : Manipuler conformément aux bonnes procédures d'hygiène industrielle et de sécurité.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Mesures techniques** : Respectez les réglementations applicables.

**Conditions de stockage** : Garder le contenant fermé lorsqu'il ne sert pas. Conserver dans un endroit sec et frais. Tenir / stocker à l'abri de la lumière directe du soleil, des températures extrêmement élevées ou basses et des matériaux incompatibles. Conserver sous clé / dans une zone sécurisée. Conserver dans le récipient d'origine ou dans un récipient résistant à la corrosion et / ou doublé.

**Matériaux incompatibles** : Oxydants puissants. Acides organiques. Acides minéraux. L'hypochlorite de sodium. Peroxydes. Agents nitrosants. Le produit corrode lentement le cuivre, l'aluminium, le zinc et les surfaces galvanisées.

### 7.3. Utilisations finales spécifiques

Adhésif

# LATAPOXY® 300 Adhesive Partie A

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

## SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pour les substances énumérées à la section 3 qui ne sont pas répertoriées ici, il n'y a pas de limites d'exposition établies par le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou l'agence de conseil appropriée, y compris : ACGIH (TLV), AIHA (WEEL), NIOSH (REL), OSHA (PEL) ou les gouvernements provinciaux canadiens.

| Tétraéthylène-pentamine (112-57-2) |                                    |  |
|------------------------------------|------------------------------------|--|
| USA AIHA                           | WEEL TWA (mg / m <sup>3</sup> )    | 5 mg / m <sup>3</sup>                    |
| USA AIHA                           | Catégorie chimique AIHA            | Notation cutanée, sensibilisateur cutané |
| Bisphénol A (80-05-7)              |                                    |  |
| Yukon                              | Plafond OEL (mg / m <sup>3</sup> ) | 2,8 mg / m <sup>3</sup>                  |
| Yukon                              | Plafond OEL (ppm)                  | 0,05 ppm                                 |

### 8.2. Contrôles d'exposition

**Contrôles d'ingénierie appropriés** : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits confinés. Assurez-vous que toutes les réglementations nationales / locales sont respectées. Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être disponibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle.

**Équipement de protection individuelle** : Gants. Vêtements de protection. Lunettes de protection. Ventilation insuffisante : porter une protection respiratoire. Masque de protection.



**Matériaux pour vêtements de protection** : Matériaux et tissus chimiquement résistants. Vêtements anti-corrosion.

**Protection des mains** : Portez des gants de protection.

**Protection des yeux et du visage** : Lunettes de protection chimique et écran facial.

**Protection de la peau et du corps** : Portez des vêtements de protection appropriés.

**Protection respiratoire** : En cas de dépassement des limites d'exposition ou d'irritation, une protection respiratoire approuvée doit être portée. En cas de ventilation insuffisante, d'atmosphère pauvre en oxygène ou lorsque les niveaux d'exposition ne sont pas connus, porter une protection respiratoire approuvée.

**les autres informations** : Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation.

## SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |                          |
|--|--------------------------|
| État physique                            | : Liquide                |
| Apparence                                | : Liquide visqueux ambré |
| Odeur                                    | : Ammoniac               |
| Seuil d'odeur                            | : Indisponible           |
| pH                                       | : Indisponible           |
| Taux d'évaporation                       | : Indisponible           |
| Point de fusion                          | : 0 °C (32 °F)           |
| Point de congélation                     | : Indisponible           |
| Point d'ébullition                       | : 100 °C (212 °F)        |
| Point de rupture                         | : Indisponible           |
| La température d'auto-inflammation       | : Indisponible           |
| Température de décomposition             | : Indisponible           |
| Inflammabilité (solide, gaz)             | : N'est pas applicable   |
| Limite inférieure d'inflammabilité       | : Indisponible           |
| Limite supérieure d'inflammabilité       | : Indisponible           |
| La pression de vapeur                    | : Indisponible           |
| Densité de vapeur relative à 20 °C       | : Indisponible           |
| Densité relative                         | : Indisponible           |
| Gravité spécifique                       | : 0.99                   |
| Solubilité                               | : Soluble dans l'eau     |
| Coefficient de partage : N-octanol / eau | : Indisponible           |
| Viscosité                                | : Indisponible           |

# LATAPOXY® 300 Adhesive Partie A

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

## SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- 10.1. Réactivité** : Peut réagir de manière exothermique avec l'eau dégagant de la chaleur. L'ajout d'un acide à une base ou d'une base à un acide peut provoquer une réaction violente.
- 10.2. Stabilité chimique** : Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir section 7).
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses** : Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
- 10.4. Conditions à éviter** : Lumière directe du soleil, températures extrêmement élevées ou basses et matériaux incompatibles.
- 10.5. Matériaux incompatibles** : Oxydants puissants. Acides organiques. Acides minéraux. L'hypochlorite de sodium. Peroxydes. Agents nitrosants. Le produit corrode lentement le cuivre, l'aluminium, le zinc et les surfaces galvanisées.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux** : La décomposition thermique peut produire : Acide nitrique. Ammoniac.

## SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Information sur les effets toxicologiques - Produit

**Toxicité aiguë (orale)** : Nocif en cas d'ingestion.

**Toxicité aiguë (cutanée)** : Non classés

**Toxicité aiguë (inhalation)** : Non classés

**Données LD50 et LC50** :

| LATAPOXY® 300 Adhesive Partie A |                                   |
|---------------------------------|-----------------------------------|
| ATE US / CA (oral)              | 1592,96 mg / kg de poids corporel |

**Corrosion / Irritation cutanée** : Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

**Lésions oculaires / irritation** : Provoque de graves lésions oculaires.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** : Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** : Non classés

**Cancérogénicité** : Non classés

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)** : Non classés

**Toxicité pour la reproduction** : Peut nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)** : Peut provoquer une irritation respiratoire.

**Risque d'aspiration** : Non classés

**Symptômes / blessures après inhalation** : Irritation des voies respiratoires et des autres muqueuses. Peut être corrosif pour les voies respiratoires.

**Symptômes / blessures après contact avec la peau** : Provoque une sévère irritation qui évoluera en brûlures chimiques. Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

**Symptômes / blessures après contact avec les yeux** : Cause des dommages permanents à la cornée, à l'iris ou à la conjonctive.

**Symptômes / blessures après ingestion** : Ce matériau est nocif par voie orale et peut entraîner des effets néfastes sur la santé ou la mort en quantités importantes. Peut provoquer des brûlures ou une irritation des muqueuses de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

**Symptômes chroniques** : Peut nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître.

### 11.2. Information sur les effets toxicologiques - Ingrédients

**Données LD50 et LC50** :

| 2,4,6-Tri (diméthylaminométhyl) phénol (90-72-2) |  |
|--|--|
| DL50 Oral Rat                                    | 1200 mg / kg   |
| DL50 Dermal Rat                                  | 1280 mg / kg   |
| Tétraéthylènépentamine (112-57-2)                |  |
| Lapin cutané LD50                                | 660 - 1260 mg / kg                                   |
| ATE US / CA (oral)                               | 500,00 mg / kg de poids corporel                     |
| 1-Piperazineethanamine (140-31-8)                |  |
| DL50 Oral Rat                                    | 2140 µl / kg   |
| Lapin cutané LD50                                | 880 µl / kg  |
| ATE US / CA (oral)                               | 500,00 mg / kg de poids corporel                     |
| ATE US / CA (cutanée)                            | 1100,00 mg / kg de poids corporel                    |
| Bisphénol A (80-05-7)                            |  |
| DL50 Oral Rat                                    | 3300 mg / kg   |
| Lapin cutané LD50                                | 3 ml / kg  |
| CL50 Inhalation Rat                              | > 170 mg / m <sup>3</sup> (Temps d'exposition : 6 h) |

# LATAPOXY® 300 Adhesive Partie A

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

## SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

Écologie - Général : Très toxique pour la vie aquatique. Toxique pour la vie aquatique avec des effets durables.

| 2,4,6-Tri (diméthylaminométhyl) phénol (90-72-2) |  |
|--|--|
| ErC50 (algues)                                   | 84 mg / l  |
| NOEC Chronic Algae                               | 6,25 g / l   |
| Tétraéthylènépentamine (112-57-2)                |  |
| LC50 Fish 1                                      | 420 mg / l (Temps d'exposition : 96 h - Espèce : Poecilia reticulata [statique])                 |
| EC50 Daphnia 1                                   | 24,1 mg / l (Durée d'exposition : 48 h - Espèce : Daphnia magna)                                 |
| ErC50 (algues)                                   | 0,12 mg / l  |
| 1-Piperazineethanamine (140-31-8)                |  |
| LC50 Fish 1                                      | 1950 - 2460 mg / l (Temps d'exposition : 96 h - Espèce : Pimephales promelas [flow-through])     |
| EC50 Daphnia 1                                   | 32 mg / l (Durée d'exposition : 48 h - Espèce : Daphnia magna)                                   |
| LC50 Fish 2                                      | > 1000 mg / l (Temps d'exposition : 96 h - Espèce : Poecilia reticulata [semi-statique])         |
| Bisphénol A (80-05-7)                            |  |
| LC50 Fish 1                                      | 3,6 (3,6 - 5,4) mg / l (Durée d'exposition : 96 h - Espèce : Pimephales promelas [flow-through]) |
| EC50 Daphnia 1                                   | 10,2 mg / l (Durée d'exposition : 48 h - Espèce : Daphnia magna)                                 |
| LC50 Fish 2                                      | 4 (4,0 - 5,5) mg / l (Temps d'exposition : 96 h - Espèce : Pimephales promelas [statique])       |
| EC50 Daphnia 2                                   | 3,9 mg / l (Durée d'exposition : 48 h - Espèce : Daphnia magna)                                  |
| NOEC Chronic Fish                                | 0,16 mg / l  |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

| LATAPOXY® 300 Adhesive Partie A |   |
|---------------------------------|---|
| Persistance et dégradabilité    | Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. |

### 12.3. Potentiel bioaccumulatif

| LATAPOXY® 300 Adhesive Partie A   |                                   |
|-----------------------------------|-----------------------------------|
| Potentiel bioaccumulatif          | Non-établi.                       |
| Tétraéthylènépentamine (112-57-2) |                                   |
| BCF Fish 1                        | (aucune bioaccumulation attendue) |
| Log Pow                           | <1                                |
| 1-Piperazineethanamine (140-31-8) |                                   |
| BCF Fish 1                        | (aucune bioaccumulation attendue) |
| Log Pow                           | -1.48                             |
| Bisphénol A (80-05-7)             |                                   |
| BCF Fish 1                        | 5.1 - 13.8                        |
| Log Pow                           | 2.2                               |

### 12.4. Mobilité dans le sol

Indisponible

### 12.5. Autres effets indésirables

Les autres informations : Évitez le rejet dans l'environnement.

## SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Éliminer le contenu / récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, territoriales, provinciales et internationales.

Écologie - Déchets : Évitez le rejet dans l'environnement. Ce matériau est dangereux pour l'environnement aquatique. Tenir à l'écart des égouts et des cours d'eau.

## SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les descriptions d'expédition indiquées ici ont été préparées conformément à certaines hypothèses au moment de la création de la FDS et peuvent varier en fonction d'un certain nombre de variables qui peuvent ou non être connues au moment de la publication de la FDS.

# LATAPOXY® 300 Adhesive Partie A

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

## 14.1. Conformément à DOT

Amines liquides corrosives, nsa

**Nom d'expédition** : POLYAMINES LIQUIDES CORROSIFS, NSA (tétraéthylènépentamine, 1-pipérazinéthanamine)  
**Classe de danger** : 8  
**Numéro d'identification** : UN2735  
**Codes d'étiquette** : 8  
**Groupe d'emballage** : II  
**Polluant marin** : Polluant marin  
**Numéro ERG** : 153



## 14.2. Conformément à IMDG

**Nom d'expédition** : AMINES, LIQUIDES, CORROSIFS, NSA (Tétraéthylènépentamine, 1-pipérazinéthanamine)  
**Classe de danger** : 8  
**Numéro d'identification** : UN2735  
**Codes d'étiquette** : 8  
**Groupe d'emballage** : II  
**EmS-No. (Feu)** : FA  
**EmS-No. (Déversement)** : SB  
**Polluant marin** : Polluant marin



## 14.3. Conformément à l'IATA

**Nom d'expédition** : AMINES, LIQUIDES, CORROSIFS, NSA (Tétraéthylènépentamine, 1-pipérazinéthanamine)  
**Classe de danger** : 8  
**Numéro d'identification** : UN2735  
**Codes d'étiquette** : 8  
**Groupe d'emballage** : II  
**Code ERG (IATA)** : 8L



## 14.4. Conformément au TMD

**Nom d'expédition** : AMINES, LIQUIDES, CORROSIFS, NSA (tétraéthylènépentamine, 1-pipérazinéthanamine)  
**Classe de danger** : 8  
**Numéro d'identification** : UN2735  
**Codes d'étiquette** : 8  
**Groupe d'emballage** : II  
**Polluant marin (TMD)** : Polluant marin



## SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1. Règlements fédéraux américains

|  |  |
|--|--|
| <b>LATAPOXY® 300 Adhesive Partie A</b>   |  |
| <b>SARA Section 311/312 Classes de danger</b>  | Danger pour la santé - Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique ou répétée)<br>Danger pour la santé - Sensibilisation respiratoire ou cutanée<br>Danger pour la santé - Toxicité pour la reproduction<br>Danger pour la santé - Toxicité aiguë (toute voie d'exposition)<br>Danger pour la santé - Lésions oculaires graves ou irritation oculaire<br>Danger pour la santé - Corrosion ou irritation de la peau |
| <b>2,4,6-Tri (diméthylaminométhyl) phénol (90-72-2)</b>  |  |
| Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis                      |  |
| <b>Acides gras de tall oil, produit de réaction avec la tétraéthylène pentamine (68953-36-6)</b> |  |
| Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis                      |  |
| <b>Tétraéthylènépentamine (112-57-2)</b>   |  |
| Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis                      |  |
| <b>1-Piperazineethanamine (140-31-8)</b>   |  |
| Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis                      |  |
| <b>Bisphénol A (80-05-7)</b>   |  |

# LATAPOXY® 300 Adhesive Partie A

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

|  |     |
|--|-----|
| Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis          |     |
| Sous réserve des exigences de déclaration de la section 313 de la LEP des États-Unis |     |
| <b>Section 313 de la LEP - Déclaration des émissions</b>                             | 1 % |

## 15.2. Règlements des États américains

### Proposition 65 de la Californie

 **ATTENTION** : Ce produit peut vous exposer au bisphénol A, qui est reconnu par l'État de Californie comme causant des malformations congénitales ou d'autres troubles de la reproduction. Pour plus d'informations, visitez [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov).

| Nom chimique (n° CAS) | Cancérogénicité | Toxicité pour le développement | Toxicité pour la reproduction féminine | Toxicité pour la reproduction masculine |
|-----------------------|-----------------|--------------------------------|--|---|
| Bisphénol A (80-05-7) |                 |                                | X                                      |   |

|   |
|---|
| <b>Tétraéthylène-pentamine (112-57-2)</b>                                     |
| États-Unis - Massachusetts - Liste du droit de savoir                         |
| États-Unis - New Jersey - Liste des substances dangereuses du droit de savoir |
| États-Unis - Pennsylvanie - Liste RTK (droit de savoir)                       |

|   |
|---|
| <b>1-Piperazineethanamine (140-31-8)</b>                                      |
| États-Unis - Massachusetts - Liste du droit de savoir                         |
| États-Unis - New Jersey - Liste des substances dangereuses du droit de savoir |
| États-Unis - Pennsylvanie - Liste RTK (droit de savoir)                       |

|  |
|--|
| <b>Bisphénol A (80-05-7)</b>   |
| États-Unis - Massachusetts - Liste du droit de savoir                                  |
| États-Unis - New Jersey - Liste des substances dangereuses du droit de savoir          |
| États-Unis - Pennsylvanie - RTK (droit de savoir) - Liste des risques environnementaux |
| États-Unis - Pennsylvanie - Liste RTK (droit de savoir)                                |

## 15.3. Règlements canadiens

|   |
|---|
| <b>2,4,6-Tri (diméthylaminométhyl) phénol (90-72-2)</b>         |
| Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances) |

|  |
|--|
| <b>Acides gras de tall oil, réaction produit avec Tetraethylene pentamine (68953-36-6)</b> |
| Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)                            |

|   |
|---|
| <b>Tétraéthylène-pentamine (112-57-2)</b>                       |
| Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances) |

|   |
|---|
| <b>1-Piperazineethanamine (140-31-8)</b>                        |
| Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances) |

|   |
|---|
| <b>Bisphénol A (80-05-7)</b>                                    |
| Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances) |

## SECTION 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION OU LA DERNIÈRE RÉVISION

**Date de préparation ou dernière révision** : 01/06/2020

**Les autres informations** : Ce document a été préparé conformément aux exigences de la FDS de la norme de communication des risques OSHA 29 CFR 1910.1200 et du Règlement sur les produits dangereux (HPR) du Canada DORS / 2015-17.

### Phrases de texte intégral du SGH :

|                        |  |
|------------------------|--|
| Acute Tox. 3 (cutanée) | Toxicité aiguë (cutanée) Catégorie 3                                 |
| Acute Tox. 4 (cutanée) | Toxicité aiguë (cutanée) Catégorie 4                                 |
| Acute Tox. 4 (oral)    | Toxicité aiguë (orale) Catégorie 4                                   |
| Aquatic Acute 1        | Dangereux pour le milieu aquatique - Catégorie de danger aigu 1      |
| Aquatic Acute 2        | Dangereux pour le milieu aquatique - Catégorie de danger aigu 2      |
| Aquatic Acute 3        | Dangereux pour le milieu aquatique - Catégorie de danger aigu 3      |
| Aquatic Chronic 1      | Dangereux pour le milieu aquatique - Catégorie de danger chronique 1 |

# LATAPOXY® 300 Adhesive Partie A

## Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

|                   |  |
|-------------------|--|
| Aquatic Chronic 2 | Dangereux pour le milieu aquatique - Catégorie de danger chronique 2             |
| Aquatic Chronic 3 | Dangereux pour le milieu aquatique - Catégorie de danger chronique 3             |
| Peigne. poussière | Poussière combustible  |
| Eye Dam. 1        | Lésions oculaires graves / irritation oculaire Catégorie 1                       |
| Eye Irrit. 2A     | Lésions oculaires graves / irritation oculaire Catégorie 2A                      |
| Flam. Liq. 4      | Liquides inflammables Catégorie 4  |
| Repr. 1B          | Toxicité pour la reproduction Catégorie 1B                                       |
| Skin Corr. 1B     | Corrosion / irritation cutanée Catégorie 1B                                      |
| Skin Corr. 1C     | Corrosion / irritation cutanée Catégorie 1C                                      |
| Skin Irrit. 2     | Corrosion / irritation cutanée Catégorie 2                                       |
| Skin Sens. 1      | Sensibilisation cutanée, catégorie 1   |
| Skin Sens. 1A     | Sensibilisation cutanée, catégorie 1A  |
| Skin Sens. 1B     | Sensibilisation cutanée, catégorie 1B  |
| STOT SE 3         | Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Catégorie 3 |
| H227              | Liquide combustible  |
| H302              | Nocif en cas d'ingestion   |
| H311              | Toxique au contact de la peau  |
| H312              | Nocif par contact avec la peau   |
| H314              | Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires                  |
| H315              | Provoque une irritation cutanée  |
| H317              | Peut provoquer une réaction allergique cutanée                                   |
| H318              | Provoque de graves lésions oculaires   |
| H319              | Provoque une sévère irritation des yeux  |
| H335              | Peut provoquer une irritation respiratoire                                       |
| H360              | Peut nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître                                 |
| H400              | Très toxique pour la vie aquatique   |
| H401              | Toxique pour la vie aquatique  |
| H402              | Nocif pour la vie aquatique  |
| H410              | Très toxique pour la vie aquatique avec effets à long terme                      |
| H411              | Toxique pour la vie aquatique avec des effets durables                           |
| H412              | Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables                             |

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et sont destinées à décrire le produit uniquement à des fins d'hygiène, de sécurité et d'environnement. Il ne doit donc pas être interprété comme garantissant une propriété spécifique du produit.*

NA GHS SDS 2015 (Can, US)